

Verdun, le 26 juin 2013

M. Luc Doray

ldoray@ville.montreal.qc.ca

Office de consultation publique de Montréal

1550, rue Metcalfe, bureau 1414

Montréal (Québec) H3A 1X6

www.ocpm.qc.ca

Objet : Projet de construction d'une école primaire à l'Île des Sœurs

Bonjour Monsieur Doray,

À propos de l'auteure :

Je suis une résidente dont le condo est adossé au terrain triangulaire bordant l'extrémité du parc de la Fontaine où le projet en titre est prévu. Je travaille régulièrement à domicile.

Préoccupation :

La présente vise à vous faire connaître mes inquiétudes quant à l'emplacement de la future école de l'île des Sœurs.

Sachez tout d'abord que je trouve souhaitable de favoriser les meilleures conditions pour la scolarisation de nos enfants. Ma préoccupation vient plutôt de l'emplacement choisi pour la construction.

En effet, je travaille régulièrement de la maison, où je suis constamment au téléphone avec des clients et collègues de travail.

En 2011, j'ai dû vendre ma maison à Montréal car elle était située derrière une cour où des enfants jouaient au ballon et criaient en s'amusant. Remarquez que je n'ai rien contre les enfants, mais, comme je passe mes journées au téléphone, la situation était devenue intolérable puisque je devais justifier constamment le "sérieux" de mon lieu de travail à mes interlocuteurs. Pour cette raison, il m'était impossible d'ouvrir mes fenêtres durant la journée.

Je me suis donc installée sur l'Île des Sœurs à la Place du Soleil qui m'offrait à nouveau un espace de travail et de vie plus adéquat en lien avec ma condition

professionnelle.

Or, il se trouve que le terrain convoité est très exiguë et que j'habite directement à quelques mètres de l'emplacement où sera située la nouvelle cour qui aura vue sur mon bureau et ma chambre. Comme mon condo est au 3ième étage, l'accès au bruit est direct et il ne me sera pas possible de bloquer quoi que ce soit avec des arbres ou un mur pare-son. Je voudrais éviter de devoir déménager à nouveau pour le même problème.

Conclusion :

Je pense que l'arrondissement de Verdun en partenariat avec la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys ont le devoir de trouver une solution acceptable par l'ensemble de la population.

Pour cette raison, je prie l'OCPM de rejeter le projet et de trouver une solution alternative qui répondra aux besoins de l'ensemble de la population.

Merci de votre écoute Monsieur Doray, ainsi que de votre impartialité dans ce dossier, et n'hésitez pas à communiquer avec moi pour de plus amples informations.

Bien cordialement,

Lyne Leclerc
Place du Soleil